

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

A V I S est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 5 juillet 2021, à 19 h, qui se tiendra par vidéoconférence, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour l'immeuble situé au 2524-2530, rue Saint-Antoine, sur le lot numéro 1 246 373 du cadastre du Québec.

Cette dérogation a pour effet de permettre l'implantation d'une allée de circulation desservant une habitation bifamiliale d'une largeur de 3,3 m, et ce, bien que le Règlement prévoie qu'une telle allée de circulation ait une largeur minimale de 3,5 m.

Toute personne qui souhaite s'exprimer relativement à cette demande de dérogation mineure est priée de transmettre ses commentaires par écrit au secrétaire de l'arrondissement de Lachine au plus tard le 2 juillet à 23:59.59, à l'adresse lachinegreffe@montreal.ca, ou de communiquer avec le 3-1-1.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 17 juin 2021.

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

N O T I C E is hereby given that at the regular sitting of July 5, 2021, at 7 p.m., to be held by videoconference, the borough council will render a decision on a request for minor exemption to Règlement numero 2710 sur le zonage, regarding the immovable located at 2524-2530, rue Saint-Antoine on lot bearing number 1 246 373 of cadastre du Québec.

The effect of this exemption is to allow an access lane serving a residential duplex building with a width of 3.3 m, despite the fact that the By-law provides for a minimum width of 3.5 m.

Anyone wishing to express themselves in relation to this request for minor exemption is asked to send any comments to the secretary of the borough of Lachine no later than 23:59.59 on July 2, 2021, at lachinegreffe@montreal.qc.ca, or call 3-1-1.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this June 17, 2021.